



RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE SPS

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'AGENCE CARIBÉENNE DE SANTÉ AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (CAHFSA)

La communication ci-après, reçue le 28 juin 2017, est distribuée à la demande de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA).

1 INTRODUCTION

1.1. L'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA) a été créée par les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour jouer un rôle de coordination et d'organisation dans l'établissement d'un régime sanitaire et phytosanitaire (SPS) régional efficace et efficient et pour mener, pour le compte des États membres, les actions et les activités SPS qui peuvent être mises en œuvre de manière plus efficace et efficiente dans le cadre d'un mécanisme régional.

1.2. La CAHFSA a le plaisir de communiquer le présent rapport à la soixante-neuvième réunion du Comité SPS. Il résume les principales activités et fournit des informations actualisées concernant le programme de travail de la CARICOM en matière de normalisation SPS pour la période allant de mars à juillet 2017.

2 DÉVELOPPEMENT DE RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE SPS

2.1. La CAHFSA a participé à la soixante-huitième réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Genève, 22 et 23 mars 2017), à la douzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (Incheon, 5-11 avril 2017) et à la quatre-vingt-cinquième session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (Paris, 21-26 mai 2017).

3 COLLABORATION RÉGIONALE

3.1. La CAHFSA a signé une lettre d'accord avec le bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la fourniture de *services visant à renforcer les capacités en matière de quarantaine agricole en Dominique, à la Grenade et à Saint-Kitts-et-Nevis*.

3.2. L'objectif de l'accord est de renforcer les capacités de ces trois pays en matière de quarantaine phytosanitaire et zoonositaire en se fondant sur les priorités spécifiques qu'ils ont définies dans leurs *cadres de programmation nationaux* respectifs.

4 LÉGISLATION

4.1. Un projet de loi type régionale sur la sécurité sanitaire des aliments, élaboré dans le cadre du 10^{ème} projet du FED, a récemment été examiné par les hauts fonctionnaires du Comité des affaires juridiques et par le Comité des affaires juridiques de la CARICOM, et il sera recommandé aux chefs d'État pour signature à leur réunion de juillet 2017.

5 NORMALISATION ET MISE EN ŒUVRE

5.1 Accès aux marchés

5.1. Des lignes directrices pour l'élaboration de propositions relatives à l'accès aux marchés ont été élaborées à l'intention des États membres de la CARICOM.

5.2. Un projet de politique régionale de prévention des risques biotechnologiques a été établi par l'Université des Indes occidentales grâce à des fonds du PNUE/FEM, dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un système harmonisé de prévention des risques biotechnologiques dans 12 pays participants de la CARICOM, sur la base du Protocole de Cartagena. Lors de sa 62^{ème} réunion extraordinaire, le Conseil des ministres (COTED: Agriculture) est convenu que les États membres doivent fournir des retours d'information à la CAHFSA concernant ce projet de politique régionale pour qu'il puisse être ajusté et adopté au niveau de la CARICOM, en vue non seulement d'établir une politique claire de la CARICOM en matière d'OGM et de prévention des risques biotechnologiques, mais aussi d'améliorer la compétitivité de la région à l'échelle mondiale.

5.2 Protocoles régionaux relatifs à la santé animale

5.3. Trois protocoles régionaux relatifs à la santé animale ont été examinés par les hauts fonctionnaires du Comité des affaires juridiques et le Comité des affaires juridiques de la CARICOM. Ces protocoles sont les suivants:

- protocoles harmonisés pour le mouvement des chiens et des chats dans les Caraïbes;
- conditions d'obtention d'un permis pour l'importation d'ovins et de caprins vivants en provenance des pays de la CARICOM;
- protocoles régissant les procédures de contrôle, d'inspection et d'approbation de la CARICOM pour le commerce des animaux et des produits d'origine animale.

6 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

6.1 Analyse des risques

6.1. La CAHFSA a dispensé une formation en matière d'analyse des risques phytosanitaires dans plusieurs États membres en vue d'améliorer les compétences des analystes de la région et de constituer un réseau de professionnels de l'évaluation des risques.

7 RESSOURCES TECHNIQUES ET ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

7.1. Un *portail d'information* a été élaboré sur le site Web de la CAHFSA. Il fournit des mises à jour hebdomadaires concernant les notifications de l'OMC et des alertes en matière de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments.

7.2. Plusieurs bases de données relatives à la santé agricole et à la sécurité sanitaire des aliments ont été établies pour améliorer la diffusion et l'échange de renseignements dans la région. Ces bases de données, qui sont encore en cours d'élaboration, sont disponibles sur le site Web de la CAHFSA et contiennent des renseignements sur:

- la liste des pesticides enregistrés par les États membres de la CARICOM;
- les analyses de risques effectuées;
- les organismes nuisibles réglementés dans la région;
- les questions commerciales régionales;
- les prescriptions à l'importation et à l'exportation des États membres;
- les spécialistes de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux, dans la région.

8 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

8.1. La fréquence des différends relatifs à des questions SPS entre les États membres et la longueur des délais nécessaires pour les régler expliquent en grande partie l'initiative de la CAHFSA d'élaborer un projet de procédure pour le règlement des différends SPS afin de faciliter le commerce intrarégional. Le projet de document a été distribué et fera l'objet de consultations entre les États membres.
